

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP ANGOULEME
1 RUE DE LA COMBE TSA 97060
16025 ANGOULEME CEDEX

7498-003201-0009-0



Vos références

Numéro fiscal : 46 64 630 844 048
Référence de l'avis : 23 16 4025703 30
Contrat de prélèvement : P316007139186
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P316007139186

Numéro de propriétaire : 024 +00004 H

Département d'imposition : 16
CHARENTE

Commune d'imposition : 024
AUSSAC-VADALLE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2023
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 16002

COM COMMUNE D AUSSAC
MAIRIE
VADALLE
16560 AUSSAC VADALLE

Somme à prélever

3 877,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR20 3000 1001 29FX XXXX XXX0 013
Identifiant de la banque : BDFEFRPPCCT
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP ANGOULEME
1 RUE DE LA COMBE TSA 97060
16025 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 97 58 52

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE CHARENTE
CEL FONC DEP DE LA CHARENTE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513
16025 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 97 58 11

* (service gratuit + coût de l'appel)

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBBBHT	PROPRIETAIRE	COM COMMUNE D AUSSAC

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2022	43,89 %	%	5,50 %	0,165 %	14,59 %	0,482 %		
	Taux 2023	43,89 %	%	5,33 %	0,166 %	14,47 %	0,531 %		
	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé							
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2022	2201		276	8	732	24			
Cotisation 2023	2357		286	8	778	28	3457		
Variation	+7,09 %	%	+3,62 %	0 %	+6,28 %	+16,67 %			

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	64,38 %	%	10,93%	46,56%	0,399%	11,90%	1,21%	
	Taux 2023	64,38 %	%	11,00%	46,56%	0,564%	11,40%	1,33%	
	Bases terres non agricoles	49		49	49	49	49	49	
	Bases terres agricoles	220		220			275	220	
	Cotisation 2022	162		27	21		36	3	
	Cotisation 2023	173		30	23	0	37	4	267
	Variation	+6,79 %	%	+11,11%	+9,52 %	%	+2,78 %	+33,33%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État				4		Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

En 2023, de nouveaux services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr , vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 211600242 . La base communale des terres agricoles exonérée est de 55 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	153
Références administratives : 160 50 021 002 024 024 C J					Dégrèvement Habitation principale	
					Dégrèvement JA État	
					Dégrèvement JA Collectivité	
					Montant de votre impôt	3877

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dglfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.